

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 003-925/13/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de réseaux de chaleur et de froid dans l'opération Ecocité
DEE 13/10734/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Euroméditerranée construit une « ville sur la ville » dans le respect des grands principes du développement durable. Infrastructure, espaces publics, mais aussi bureaux, logements, commerces, hôtels, équipements culturels et de loisirs, sont en cours de construction ou de réhabilitation, impliquant de nouveaux besoins d'énergie à satisfaire et tout particulièrement en termes de rafraîchissement de la zone. Il convient de couvrir ces besoins par des solutions durables en présentant le meilleur bilan d'efficacité énergétique et environnementale possible.

Pour cela, la mutualisation des équipements et le foisonnement de la demande énergétique sont les points clés pour la diminution des consommations, et des coûts d'investissement propres à chaque bâtiment. Le projet de réseau de chaud et froid urbain Euroméditerranée est bâti sur l'utilisation de l'eau de la mer dans le Grand Port Maritime de Marseille comme source de chaud et de froid, avec des caractéristiques énergétiques et environnementales particulièrement remarquables par rapport aux solutions classiques, qui seraient mises en place en l'absence de réseau.

Ce projet est démonstrateur de systèmes novateurs et performants en efficacité énergétique, basés d'une part, sur l'effet « réseau » et d'autre part, sur l'inertie thermique marine, avec un contenu en énergie renouvelable supérieur à 70% et des économies d'énergie de plus de 40%.

Afin de produire et distribuer l'énergie nécessaire aux bâtiments d'achèvement de la zone 1 d'Euroméditerranée, il est envisagé une centrale de production thermofrigorifique, utilisant l'énergie de l'eau de mer, pompée directement dans le port.

La production de chaleur et de froid sera assurée par des thermofrigopompes valorisant l'énergie de l'eau de mer et pouvant fonctionner à haute température. L'appoint en plein été de production de froid sera assuré par des groupes frigorifiques tirant également leur énergie de l'eau de mer.

Ce projet a pour but de fédérer les besoins de froid et de chaud des bâtiments, de réaliser un projet pilote et démonstrateur et de chercher à utiliser l'énergie renouvelable issue de la mer.

Il sera le premier projet d'énergie marine renouvelable en France à cette échelle, exemplaire sur le plan énergétique et environnementale et démonstrateur pour d'autres villes méditerranéennes.

La réalisation de ce projet participera à la création d'une centaine d'emplois sur trois ans et prévoit

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

30 millions d'euros d'investissements sur deux ans.

Il bénéficiera également d'une aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, du Fonds Européens de Développement Régional et de la Ville de Marseille.

Le Plan Climat-Energie Territorial de MPM voté le 27 octobre 2012 a inscrit dans son Plan d'actions, le soutien à la réalisation d'équipements publics et collectifs novateurs dans le domaine des énergies renouvelables et de la biodiversité. Plus particulièrement, la fiche action 26.2 qui permet le soutien à la réalisation d'une boucle thalassothermique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver une autorisation de programme pour soutenir la réalisation de réseaux de chaleur et de froid dans l'opération Ecocité,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 250.000 euros pour la réalisation de réseaux de chaleur et de froid dans l'opération Ecocité.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Sous-Politique G 610- Nature 20422 – Fonction 833

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :
Année 2014 : 250.000 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de
l'énergie, HQE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Pierre SEMERIVA

Eric DIARD

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DDIP 003-925/13/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013